

BOTTERENS Infos

votre bulletin d'informations communales



RJGH 2019 – Comité d'organisation

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE



- 4 Administration communale
- 5 Autorités communales
- 6 Gestion des déchets
- 7 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 9 Chaperon Rouge
- 10 Convocation en Assemblée communale
- 11 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18.12.2018
- 20 Info Eau 2018
- 22 Concept communal en faveur des Seniors
- 25 Convocation en Assemblée paroissiale
- 26 Souper de fin d'année 2018
- 27 Cadastre du bruit
- 29 Loto des enfants
- 32 RJGH 2019 – Mot du Président

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédent la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
 jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37



Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic
079 250 67 21
026 921 04 05
dominique.macheret@fr.ch

Administration générale
ARG
ASLG
Finances
Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic
079 659 70 28
026 921 27 30
ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes
AICG
Eau potable
Épuration des eaux
Sport et loisirs

Hervé Moser conseiller communal
079 688 65 62
h.moser@acolad.ch

Ecoles et accueil extrascolaire
Curatelles
Ordre public et naturalisations
Protection civile - ORCOC

Michael Richoz conseiller communal
076 398 23 52
m.richoz@morand-sa.ch

Aménagement du territoire
Constructions / Énergie
Culture et tourisme
Démoustication

Olivier Risse conseiller communal
079 565 20 18
026 913 93 43
orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé
Cimetière
Feu
Forêts
Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie communale :

- mercredi 17.30 – 19.00 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Petit rappel concernant la recharge de votre carte

L'appareil de recharge est accessible à l'épicerie de Villarvolard aux horaires suivants :

lundi au vendredi	07h00 à 12h00 / 15h00 à 18h30
samedi	07h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00
dimanche	07h00 à 12h00

Objets encombrants : déchets de chantier exclus !!!

longueur 2m max. – ferraille 3,5m max.

Les objets encombrants sont à déposer la veille du ramassage **EXCLUSIVEMENT sur la place de la fontaine à Villarbeney ou devant la déchetterie à Botterens.**

Ramassages 2019 : 6 juin – 12 septembre – 7 novembre 2019

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003
Ch. de Châtel 54 – Botterens 079 347 42 77

Barras Emilie 2003
Impasse du Jordil 7 – Villarbeney 079 905 48 37

Brügger Gaëlle 2000
Rte du Chamois 38 – Botterens 079 589 31 36

Jaccottet Mathilde 1996
Rte de Botterens 119 – Botterens 079 318 91 75

Lameiras André Adriana 2003
Ch. du Vany-Blanc 14 – Botterens 076 243 51 84

Ruffieux Céline 1998
Imp. du Jordil 25 – Villarbeney 079 128 61 76



Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 026 921 19 17

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Annamaria Schaller, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens /
www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

A la source de votre énergie

www.gruyere-energie.ch

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



Investissez aujourd'hui dans une installation solaire photovoltaïque ! GESA vous propose une solution clé en main !

- *Étude de faisabilité et devis*
- *Installation et mise en service*
- *Maintenance*



Retrouvez toutes nos offres sur :

www.gruyere-energie.ch/photovoltaïque

Contact : T 026 919 23 23

office@gruyere-energie.ch

GESA
ÉNERGIES DURABLES

Un savoir-faire de
GRUYÈRE ÉNERGIE SA



elodie
sciboz

podologue
diplômée - membre SSP

079 721 76 14
Rte de la Gruyère 9 - 1634 La Roche
orthèses pour ongles et orteils
soins pour diabétiques
soins à domicile

☞ Dans le bâtiment communal de La Roche

☞ Places de parc gratuites

☞ Accès facile aux personnes à mobilité réduite

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

Convocation en Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Botterens sont convoqués en Assemblée communale le **mardi 30 avril 2019 à 20.00 heures**, à la salle communale à Villarbeney.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2018 (publié dans le présent numéro)
2. Approbation du règlement scolaire – cercle scolaire Broc-Botterens
3. Règlement sur le droit de cité communal – modification de l'art. 11
4. Comptes 2018
 - 4.1. Comptes de fonctionnement 2018
 - 4.2. Comptes d'investissements 2018
 - 4.3. Rapport de l'organe de révision
 - 4.4. Rapport de la commission financière
5. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'Assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'Assemblée au bureau communal, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18.12.2018

Salle communale, mardi **18 décembre 2018**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	- Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	- 52 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	- Bernadette et Jacques Aebischer - Marius Rauber
<u>Scrutateurs</u>	- MM. J.-D. Ruffieux et S. Jaquet
<u>Secrétaire</u>	-Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2018
2. Règlement sur le droit de cité communal – approbation
3. Statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère » - modification et approbation
4. Budget 2019
 - 4.1. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la commission financière
 - 4.2. Budget des investissements 2019 et rapport de la commission financière
 - 4.2.1 Remplacement de l'éclairage administration et salle communale
 - 4.2.2 Remplacement conduite d'eau potable Les Baumes-La Fidjire
 - 4.2.3 Aménagements extérieurs place de l'Eglise
 - 4.2.4 Chalet de Blessoné – drainage à l'arrière du chalet
 - 4.2.5 Réfection route de l'Epenetta
 - 4.3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
5. Nomination d'un organe de révision pour les exercices 2019/20/21
6. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets 2019. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 30 novembre 2018 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme les scrutateurs. Ceux-ci procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier, ni de Mme Moret qui n'est plus domiciliée dans la commune. 52 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2018

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale en plus de sa publication dans le bulletin communal. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal, ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 24 avril 2018 est adopté l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Règlement sur le droit de cité communal

Le Président rappelle que ce règlement était en consultation auprès de l'administration communale. Il demande si son contenu appelle à des remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce règlement communal de se manifester à mains levées :

Le règlement sur le droit de cité communal est adopté par 32 voix et 20 abstentions.

3. Statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère

Le Président passe la parole à M. O. Risse pour de plus amples explications.

M. O. Risse explique que suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, les statuts du RSSG ont dû être adaptés. Il s'agit de modifications mineures et les documents s'y rapportant étaient en consultation auprès de l'administration communale.

Le Président demande s'il y a des remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ces statuts de se manifester à mains levées :

Les statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère » sont adoptés par 37 voix et 15 abstentions.

Le Président poursuit avec le point 4 du tractanda et passe la parole au caissier pour la présentation du budget 2019.

4. Budgets 2019

M. Creux présente les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2018 et des comptes 2017.

Au chapitre « Administration », M. J.-M. Trouillet s'interroge sur la provenance de l'augmentation des produits.

Le caissier lui répond qu'en raison de l'augmentation de la masse salariale (engagement d'une conductrice supplémentaire pour le minibus scolaire), les retenues sociales sur les salaires en hausse. Les prévisions sont également à la hausse dans le poste des émoluments administratifs.

Mme C. Vonlanthen intervient au chapitre « Enseignement et formation » et demande à quoi correspond le poste « Accueil extrascolaire ». M. H. Moser, répond qu'il s'agit d'un accueil mis en place pour accompagner les enfants scolarisés à l'école primaire avant et après l'école, ainsi qu'à la pause de midi. Mme C. Vonlanthen s'étonne de l'existence d'une telle structure. M. H. Moser répond que la commune est tenue d'offrir ce service payant et subventionné si la demande existe.

Au chapitre « Protection de l'environnement », M. A. Künzler s'étonne de l'augmentation relativement importante portée au poste « attribution à la réserve ». Le caissier explique que cette augmentation est liée à l'encaissement des taxes. Celles-ci doivent être attribuées à la réserve en vue du renouvellement des infrastructures.

Au chapitre « Finances et impôts », Mme C. Vonlanthen demande si les impôts communaux sont facturés sur la même facture que les impôts cantonaux. Le caissier répond par l'affirmative étant donné que la commune de Botterens mandate le SCC pour la facturation de ses impôts et le suivi du contentieux.

La présentation de ce budget de fonctionnement 2019 n'appelle ni autres remarques, ni questions. Le caissier annonce pour conclure un résultat équilibré étant donné que le budget de fonctionnement boucle sur un excédent de charges de Fr. 8'535.00.

Le Président remercie M. Creux et donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter ce budget de fonctionnement 2019.

Le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce budget de fonctionnement 2019 de se prononcer à mains levées :

Le budget de fonctionnement 2019 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée communale.

Le Président passe au budget des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux présente les chiffres de ce budget des investissements 2019 et précise qu'il s'agit soit de reports, soit de soldes, soit de nouveaux investissements lesquels seront présentés ensuite par le Président :

4.2.1 Remplacement de l'éclairage administration et salle communale

Le Président informe l'Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 7'147.00 puis il donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 7'147.00 pour le remplacement de l'éclairage de l'administration et de la salle communale ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

4.2.2 Remplacement de la conduite d'eau potable Les Baumes – La Fidjire

M. R. Ruffieux explique qu'il y a régulièrement des casses en raison des mouvements du terrain. Il s'agit la conduite principale d'alimentation et les interventions sont très délicates. Il devient urgent et nécessaire d'intervenir.

M. A. Künzler demande si la commune de Corbières participera financièrement. M. Ruffieux répond par la négative en expliquant qu'une entente entre nos deux communes a été conclue et qu'elle prévoit que chacune des communes est responsable de son propre réseau. Les frais sont répartis dans le cas où l'investissement touche la conduite intercommunale.

Le Président indique qu'il s'agit d'un investissement devisé à Fr. 63'730.00 et donne ensuite la parole à la commission financière.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 63'730.00 pour le remplacement de cette conduite ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 51 voix et 1 abstention.

4.2.3 Aménagements extérieurs place de l’Eglise

M. O. Risse explique que ces travaux consistent à améliorer l’accès pour le corbillard et à faciliter le déplacement des conteneurs.

Le Président informe l’Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 5'762.00 et donne ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 5'762.00 pour ces aménagements extérieurs autour de l’Eglise ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l’unanimité.

4.2.4 Chalet de Blessoné – drainage à l’arrière du chalet

M. R. Ruffieux indique que cet investissement concerne le chalet qui se situe en dessus de l’Eglise. La façade côté amont s’effaïsse et il devient urgent d’intervenir pour dégager le mur arrière et exécuter un drainage.

Le Président informe l’Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 19'685.00 puis il donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 19'685.00 pour le chalet de Blessoné ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

4.2.5 Réfection route de l'Epenetta

Le Président explique que cet investissement va dans la continuité des investissements entrepris il y a deux ans pour la réfection totale des routes communales.

M. J.-M. Trouillet s'étonne du prix de l'intervention pour une distance de seulement 190 mètres.

Le Président répond qu'il s'agit des prix actuels pratiqués sur le marché.

M. A. Raboud attend toujours la venue sur place du Conseil communal et exige que le dévers soit fait contre le pré de M. Remy afin d'éviter les inondations.

Le Président lui répond que l'enrobé sera fraisé et le dévers corrigé.

M. A. Raboud demande ce qu'il adviendra de son muret. Il rappelle que celui-ci a été endommagé en raison de l'utilisation de la route par de gros camions.

Le Président indique que des sondages seront effectués durant les travaux et que si l'utilisation de la route est en cause, le muret sera bien entendu refait en respectant la loi sur les routes.

M. J. Barras rend attentif le Conseil communal lors de l'exécution des travaux car le tronçon refait vers l'ancienne grange Bulliard n'est pas terrible.

Le Président informe l'Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 91'396.00 et donne ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 91'396.00 pour la réfection de cette route ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 50 voix et 2 abstentions.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent l'ensemble de ces budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 de se manifester par mains levées

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 sont adoptés par 51 voix et 1 abstention.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

5. Nomination d'un organe de révision pour les exercices 2019/20/21

Le Président explique que tous les 6 ans un nouvel organe de révision doit être nommé. Plusieurs offres ont été réceptionnées. Le Conseil communal propose, en accord avec la commission financière, de nommer la fiduciaire Cuennet à Bulle.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent que ce mandat soit confié à la fiduciaire Cuennet pour un forfait annuel de 3'200.00 de se prononcer à mains levées :

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité de confier la révision des exercices 2019/20/21 à la fiduciaire Cuennet.

6. Divers

Le Président informe l'assistance que durant le mois de février 2019 le guichet de l'administration communale sera fermé. En effet, la secrétaire communale devra subir une intervention médicale et sera dans l'impossibilité de se déplacer durant quelques semaines. Néanmoins, elle répondra aux téléphones et aux courriels. Le Président ajoute qu'il sera toujours disponible en cas de besoin.

M. O. Risse indique que des coupes de bois auront lieu dès janvier 2019 en dessus de Botterens et Villarbeney. Ces travaux seront menés par les ingénieurs forestiers dans le cadre du programme « Forêts protectrices ». M. O. Risse présente le programme d'intervention et ajoute qu'il n'y aura aucun coût pour la commune. La présentation complète sera mise en ligne sur le site internet de la commune et les documents peuvent également être obtenus auprès de l'administration.

Mme C. Vonlanthen s'inquiète de l'importance du défrichement. M. O. Risse indique que les lignes de câble seront au nombre de 3 et qu'elles permettront de garantir un repeuplement naturel.

Mme C. Vonlanthen explique être gênée durant la nuit par les lumières au bord de la route. Elle demande s'il ne serait pas envisageable de diminuer l'éclairage une partie de la nuit comme cela se fait dans d'autres communes.

Le Président répond qu'il faudrait équiper les luminaires de led pour installer ce système. Par ailleurs la question de la sécurité demeure.

Mme Y. Sciboz rappelle que les vols sont souvent commis au milieu de la nuit et craint que l'absence d'éclairage n'incite davantage les malfrats.

Le Président répond que le Conseil communal étudiera la question.

M. J.-C. Schick a constaté qu'un secteur du sentier du lac était très abîmé entre ici et Corbières. Il devient difficile d'y circuler et la pente est très raide. Il demande dans quelle mesure une main courante pourrait être installée.

Le Président répond qu'une tournée est faite régulièrement mais que l'association dispose d'un budget restreint pour l'entretien. Plusieurs ouvrages devront être prochainement remplacés. Le Président prend note de la remarque de M. Schick et indique que les troncs en travers du chemin seront dégagés mais qu'il n'est pas question d'installer une main courante sur ce sentier pédestre.

M. J. Barras demande à quoi sert le matériel stocké sur le parking du sentier du lac.

Le Président répond qu'il s'agit de matériel récupéré en vue de la réfection de certains ouvrages notamment.

M. M. Raboud demande comment il est prévu de déplacer celui-ci.

Le Président répond qu'un camion grue et un tracteur de bûcherons seront utilisés.

Au nom du comité du RJGH2019, M. G. Buchmann tient à remercier la commune et ses citoyens pour leur accueil et leur soutien. Il reste 40 jours avant la fête et tout le monde y est convié ! M. G. Buchmann remercie d'ores et déjà toute la population pour son investissement.

M. S. Gillard remercie également l'ensemble de la commune pour son engagement et rappelle qu'il s'agit non seulement d'une fête pour la jeunesse mais avant tout d'une manifestation pour le village !

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h25 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

La Secrétaire

Le Président

Info Eau 2018

Selon l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, eau de source et eau minérale du 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

1. Information générale sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :

Les échantillons des analyses effectuées en 2018 répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

2. Dureté totale de l'eau en degrés français :

La dureté totale de l'eau est de 21.45 degrés français (eau moyennement dure)

3. Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est de 2.5 mg/l

4. Provenance de l'eau :

L'eau potable provient de la source des Baumes à Villarbeney et des captages d'EauSud du Pont de Roc et de Grandvillard.

5. Traitement :

Depuis l'année 2000, la totalité de l'eau potable passe par la station de traitement ultraviolet (UV), installée au réservoir des Baumes, assurant une qualité microbiologique irréprochable.

6. Renseignements complémentaires et résultats d'analyses complets :

Administration communale, Botterens

La colonne vertébrale une charpente indispensable

Douleurs dorsales et cervicales – Migraines – Lombalgies
Cervicalgies – Lumbagos – Sciatique, etc...

Par une action spécifique au niveau du crâne et de la nuque ainsi que de toute la musculature du dos, le massage favorise le bon fonctionnement de l'organisme.

La colonne vertébrale et tout le squelette sont ainsi progressivement mis à contribution.

Pendant 10 ans, j'ai pratiqué dans un centre médical à Genève, en collaboration avec des médecins.

Roger FROESCH

Masseur – Atlasologue – Magnétiseur

Massages classiques et thérapeutiques

adaptés à vos besoins

Tél. 079 202 58 28

Rue du Centre 20 - 1637 Charmey – Sur rendez-vous – Agréé ASCA



Concept communal en faveur des seniors

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes ont jusqu'en 2021 pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors.

Comment en est-on arrivé à cette exigence cantonale ? Pour faire simple, le nombre de personnes âgées de plus de huitante ans va doubler d'ici 2030. Or, il ne sera pas possible de doubler les offres médico-sociales telles que les EMS en particulier. La solution passe donc par une amélioration de la qualité de vie des seniors afin de retarder toute prise en charge médico-sociale (soins à domicile et/ou EMS). Les communes doivent donc apporter des réponses concrètes dans les domaines de l'habitat, de la mobilité, de la participation à la vie en société, de la santé au sens large afin de favoriser l'autonomie la plus longue possible de nos aînés.

Face au besoin de développer des solutions originales pour soutenir le maintien à domicile et au souhait d'intégrer les personnes âgées dans les processus décisionnels, les communes gruériennes vont mettre en place des commissions seniors qui auront pour tâches de concrétiser la politique de la vieillesse dans son ensemble et de mettre en place des mesures concrètes en faveur des seniors.

Un but essentiel des commissions seniors est d'identifier, de vivifier et de créer des liens sociaux entre les aînés et les acteurs sociaux de chaque commune.

Les domaines prioritaires d'intervention sont :

- les infrastructures, l'habitat et les services : il est question de garantir aux personnes à mobilité réduite l'accessibilité des infrastructures ouvertes au public, de favoriser le développement d'une offre d'habitat qui soit adaptée aux besoins des seniors. Il sera également question de favoriser les contacts intergénérationnels, d'apporter des conseils d'adaptation pour

l'habitat et de promouvoir une offre de transports favorisant la mobilité de tous.

- l'accompagnement social : le but est de garantir l'accès à une offre de prestations sociales adaptées aux besoins des seniors afin d'éviter l'isolement.
- la vie associative et communautaire : il s'agira, ici, de favoriser la participation des seniors à la vie communautaire et de favoriser les échanges entre les générations.
- l'information et la communication : les interventions dans ce domaine visent à faciliter l'accès à toutes les informations utiles aux seniors par une communication claire et adaptée. Il s'agit d'éviter la fracture numérique entre les générations.
- le développement personnel : il est question de favoriser une offre de formation et de loisirs qui soit adaptée aux besoins des seniors, qui favorise leur autonomie et le développement de leurs compétences ainsi que le maintien de leur santé physique et psychique.

Dans ces domaines, la commune est la mieux placée pour renforcer ou développer l'existant !

L'activité des commissions seniors sera articulée autour de quatre temps principaux :

A Commission Seniors : ancrage local

Un ancrage local fort est crucial pour une mise en place réussie de ces concepts communaux. La création d'une commission seniors va permettre un tel ancrage. Plus généralement, la commission va constituer une force de propositions dans tous les domaines touchant aux seniors, dans une logique pluridisciplinaire.

B Recensement : ce qu'offre ma commune pour les seniors

Un recensement de l'existant devra être effectué au niveau de chaque commune dans les domaines évoqués précédemment.

C Diagnostic : ma commune est-elle adaptée pour les seniors ?

La commune doit évaluer les besoins spécifiques des personnes âgées sur son territoire en interrogeant directement ses seniors.

D Plan de mesures en faveur des seniors

Le plan de mesures de la commune sera réalisé sur la base du recensement de l'existant et des résultats du diagnostic.

Pour faire face aux enjeux du vieillissement, l'élaboration et la mise en œuvre des concepts communaux doit se faire de manière coordonnée entre les communes, les sous-régions et le district. En finalité, ce processus devra permettre de répondre aux questions suivantes :

- Ma commune est-elle conviviale pour les seniors, est-elle « amie » des seniors ?
- Dans les différents domaines analysés, est-il nécessaire d'intervenir afin de répondre à des besoins non satisfaits ou afin de saisir des opportunités d'amélioration de l'existant ?

Le calendrier prévisionnel ci-dessous présente les principaux jalons de cette mise en œuvre :

2019	A Commission / groupe de travail
2019-2020	B Recensement des prestations
2019-2020	C Diagnostics
2020 - juin 2021	D Plan de mesures

Le Conseil communal et la commission Seniors composée de : Olivier Risse, Jacqueline Curty, Murielle Ruffieux, Serge Jaquet et Marcel Pasquier, vous remercient par avance de votre collaboration !

ASSEMBLEE PAROISSIALE

Les paroissiens et paroissiennes de la paroisse catholique de Botterens sont convoqués en assemblée paroissiale le

**jeudi 4 avril 2019 à 20h.
à la grande salle de l'auberge du Chamois à Botterens**

Tractanda :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes de fonctionnement 2018
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
3. Budget de fonctionnement 2019
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Divers

Le Conseil de paroisse

Souper de fin d'année 2018

Rétrospective en images d'une soirée conviviale réunissant les employés communaux, les membres des commissions et les « nouveaux » jeunes citoyens.



Le Conseil communal remercie tous les participants et se réjouit de renouveler ce repas en fin d'année 2019 !

Cadastre du bruit et étude d'assainissement du bruit routier Axe 1200 Fribourg – Broc / PR 2'250 + 20m à PR 2'550 + 40m

Le Service des ponts et chaussées (SPC) est compétent pour établir le cadastre de bruit des routes cantonales et d'en assurer la mise à jour. Il planifie et réalise l'assainissement du bruit des routes cantonales.

Durant ces prochains mois, la réalisation d'un cadastre du bruit et si nécessaire une étude d'assainissement du bruit routier seront entrepris à travers notre localité. A cet effet, le bureau d'acousticiens MGI Partenaires Ingénieurs Conseils SA a été mandaté par le SPC et effectuera divers relevés le long de la route cantonale et devra intervenir à l'intérieur de certains bâtiments exposés au bruit routier. La durée de ce mandat est étalée sur quelques mois.

Au cas où une étude d'assainissement deviendrait nécessaire, d'autres mandataires tels qu'un bureau de géomètres, d'ingénieurs civils ou d'urbanistes pourront être appelés à collaborer avec l'acousticien pour mettre sur pied un projet (mesures constructives) soumis à une enquête publique et/ou à une publication du projet de décision d'assainissement.

La réalisation du cadastre de bruit permettra de définir précisément quelles habitations présentent des dépassements des valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

Le Conseil communal vous remercie d'ores et déjà de l'accueil que vous réserverez à ces mandataires.

Annonces

Privé: Rte Blessonné 10 | 1652 Botterens

SERRURERIE ET FER FORGÉ

MONNEY 

CONSTRUCTIONS MÉTAL

Barrières | Portails | Escaliers | Portes
Réparation de serrures sur portes bois et métal

Route du Cloalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch

T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62



Coiffure Dames et Messieurs

BLANC
Noël

Noël Blanc Ch. du Vany-Blanc 17
1652 Botterens
026 921 21 62
079 394 50 42



Dimanche 7 avril 2019 à 14h⁰⁰

à la salle de l'Hôtel de Ville de Broc

Venez nombreux tenter votre chance au **grand Loto des enfants** au profit des élèves du cercle scolaire de Broc-Botterens organisé par son corps enseignant et le conseil des parents !

A gagner, de nombreux lots principalement destinés aux enfants !

N'hésitez pas à venir passer un bon moment placé sous le signe de la bonne humeur !!!

Prix du carton : CHF 6.00

Annonceurs



Massages thérapeutiques
Détente | Tonique | Energétique
Soins du visage et du corps

Nadia Sudan

079 738 19 87

sudan.nadia@gmail.com

agrée ASCA et RME

Maison Apsara

Rue du Bourgo 14

1630 Bulle

Agenda en ligne: <http://au-coeur-du-bien-etre.agenda.ch>

★ Offre de Printemps ★

Sur présentation de cette annonce vous bénéficierez d'une remise de Fr. 10.—

★Offre valable jusqu'au 30.06.2019

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agrée ASCA

079 / 304 96 42

Traitements par thérapie manuelle

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens

Ferme de la Fin du Chêne



Elevage caprin et fromagerie artisanale bio

Fin du Chêne 39 – 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 14 22 Fax 026 921 31 62



Famille Christine Ruffieux-Gremaud
fermedelafinduchene.jimdo.com



**Nous sommes proches
de vous et de chez vous.**

Surtout en cas de pépin.

Yann Gougler, conseiller en assurances
M 079 649 68 10, yann.gougler@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

Société de jeunesse Botterens-Villarbeney



RJGH 2019, mot du président

La neige fut au rendez-vous et si elle nous fit quelque peu transpirer (déneigement cantine et alentours, maintien de la place de fête et des parkings en état de fonctionnement, etc.) elle rendit la fête et ses décors plus féériques encore.

Le comité d'organisation ainsi que toute la jeunesse de Botterens-Villarbeney tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué au bon déroulement de ces 4^{èmes} Rencontres de Jeunes Grubiennes d'Hiver.

Dans le précédent bulletin je vous avais invité à partager ce moment avec nous et aujourd'hui je me réjouis de pouvoir adresser mes vifs remerciements à chaque société, chaque membre, chaque entreprise et chaque commerce de notre beau village pour l'accueil et leur participation active à cet événement.

Merci aussi à nos Autorités, communales et paroissiales, pour le soutien et leurs précieux conseils.

J'espère que chacun se souviendra longtemps de cette belle fête et des moments conviviaux, qu'elle a générés, toutes générations confondues.

Merci à tous nos jeunes et longue vie à L'Insouciant !

Guy Buchmann